



Montrelais

Montrelais, le 4 août 2022

## AVIS AUX FAMILLES

Soucieux d'accompagner les familles, le conseil municipal a acté lors de sa séance du 4 juillet 2022 la mise en place d'un service de transport afin d'accompagner les enfants inscrits à l'A.L.S.H. de Varades Loireauxence **le mercredi pendant la période scolaire uniquement.**

### **Organisation du déplacement vers l'A.L.S.H. :**

- Prise en charge par l'entreprise RAVARD à l'école Joachim du Bellay à la sortie des cours.
- Transport jusqu'à l'A.L.S.H. pour le repas de midi et l'accueil l'après-midi.
- Le retour à la sortie de l'accueil est à la charge des parents.

### **Ce que vous devez faire :**

- Inscrire votre ou vos enfants préalablement à l'A.L.S.H. de Varades 1 semaine avant le jour d'accueil pour le repas du midi et l'accueil l'après-midi.
- Signaler lors de l'inscription à l'A.L.S.H. que votre ou vos enfants sera (ont) transporté (ès).
- La prise en charge des enfants inscrits à l'A.L.S.H. par le transporteur ne sera effective qu'après inscription à la mairie pour le service transport [mairie@montrelais.fr](mailto:mairie@montrelais.fr) 1 semaine avant le jour de prise en charge. Possibilité de vous inscrire pour une période déterminée.
- Vous devez indiquer impérativement un n° de téléphone d'une personne joignable le mercredi midi au moment de la prise en charge.

### **ATTENTION**

Aucune inscription n'est admise par téléphone, possibilité de le faire à l'accueil de la Mairie les jours et horaires d'ouverture au public dans les mêmes délais indiqués ci-dessus.

### **Ce que nous ferons :**

Chaque semaine nous transmettrons à l'entreprise RAVARD la liste des enfants à transporter.

**A NOTER :** Ce service est gratuit pour les familles, en conséquence le délai de prévenance est incompressible ; à défaut d'inscription dans les délais indiqués, l'enfant ne sera pas pris en charge.

Toute annulation, pour quelque raison que ce soit, fera l'objet d'un forfait de renonciation de 5€ par enfant.

Le Maire

Joël JAMIN

